



Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price Cisco Security Advisory Services: Microsoft Corporation’s (Microsoft) Supplier Security and Privacy Assurance Program Assessment>> Services de conseils en sécurité de Cisco : évaluation du programme de garantie de confidentialité et de sécurité des fournisseurs de Microsoft Corporation (Microsoft)

ASF-CORE-G-MSSPA

Le présent document décrit le service à prix fixe de conseils en sécurité de Cisco : évaluation du programme de garantie de confidentialité et de sécurité des fournisseurs de Microsoft Corporation (Microsoft).

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, ce document est intégré à votre Contrat-cadre de services (MSA, Master Services Agreement), à votre Contrat de services avancés (ASA, Advanced Services Agreement) ou à tout autre contrat de services avancés conclu avec Cisco (le « Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n’a été conclu entre vous et Cisco, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales accessible à l’adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d’Achat et de Revente des Services avancés Cisco ou des conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, accessible à l’adresse http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d’un revendeur agréé Cisco, ce document n’a qu’un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s’il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d’autres descriptions des services proposés par Cisco, à l’adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Évaluation du programme d’assurance de la sécurité et de la confidentialité des fournisseurs de Microsoft Corporation (Microsoft)

Résumé du service

Cisco évaluera les procédures de contrôle de la sécurité et de la confidentialité du Client par rapport aux exigences du programme de garantie de confidentialité et de sécurité des fournisseurs de Microsoft Corporation (Microsoft). Dans le cadre de l’évaluation, Cisco pourra déterminer si le Client respecte les exigences de Microsoft en matière de protection des données des fournisseurs. Pour ce faire, elle procédera à l’inspection de la documentation et des preuves et organisera des entretiens sur site.

Cisco fournira au Client un rapport d’analyse des écarts. S’il n’y a aucun écart considérable, Cisco fournira également la lettre d’attestation requise de Microsoft. Si des écarts considérables sont constatés, Cisco effectuera jusqu’à quatre (4) heures de correction, pour une validation pouvant atteindre trente (30) jours après l’achèvement de l’évaluation. Cisco pourrait ensuite fournir la lettre d’attestation de Microsoft après la revalidation.

Lieu de la prestation

Le service sera fourni à un (1) emplacement sur site.

Les déplacements de Cisco seront limités à une (1) visite de cinq (5) jours sur site au maximum à un emplacement unique.

Avant l'évaluation**Responsabilités de Cisco**

- Effectuer un appel de lancement pour présenter les équipes, discuter de la logistique et examiner les attentes pour l'évaluation sur site.
- Établir des systèmes de communication avec le Client.
- Fournir au Client une liste des demandes de réunions et de documents.
- Planifier l'évaluation sur site. L'évaluation se déroulera à un (1) emplacement sur site. L'utilisation d'autres locaux peut entraîner des frais supplémentaires.
- Examiner la documentation fournie par le Client

Responsabilités du Client

- Trouver un commanditaire de projet qui aura pour responsabilité de mener à bien le projet et aura le pouvoir de prendre les décisions relatives à l'exécution du projet.
- Désigner un chef de projet pour planifier les réunions des parties prenantes et pour remplir les demandes de renseignements.
- S'assurer que les parties prenantes de l'entreprise et du service informatique participent à l'examen et à l'approbation des produits livrables du projet en collaboration avec Cisco.
- Collaborer avec Cisco pour planifier l'évaluation sur site.
- Fournir à Cisco un accès aux insignes et aux bâtiments appropriés, à l'espace de travail et à la salle de réunion, et ainsi qu'un accès par téléphone ou un accès au réseau local pour les membres de l'équipe.
- Choisir les parties prenantes clés pour les entretiens et s'assurer de leur disponibilité.

Évaluation et analyse**Responsabilités de Cisco**

- Évaluer les systèmes de contrôle du Client selon les Critères d'évaluation de Microsoft concernant la protection des données des fournisseurs et conformément aux accords établis entre Cisco et le groupe d'approvisionnement mondial de Microsoft.
- Préparer et fournir un rapport d'évaluation de la protection des données des fournisseurs indiquant les écarts par rapport aux exigences de Microsoft.

Responsabilités du Client

- Fournir un accès à la documentation demandée jusqu'à trois (3) jours avant l'évaluation sur site.
- Sauf disposition contraire prise entre les parties, le Client doit veiller à ce que toute demande de documentation supplémentaire ou de renseignements par Cisco soit satisfaite dans les trois (3) jours ouvrables.
- Mettre à disposition de Cisco les accès ou habilitations de sécurité nécessaires pour accéder au Site du client.

Après l'évaluation**Responsabilités de Cisco**

- Discuter des résultats de l'évaluation et convenir avec le fournisseur des recommandations d'activités de correction, le cas échéant.
- Cisco fournira jusqu'à quatre (4) heures de validation de correction dans les trente (30) jours suivant la remise du rapport pour examiner la mise en œuvre des actions visant à combler les écarts constatés.
- Si le Client satisfait suffisamment les exigences de Microsoft ou s'il a convenablement corrigé les constats de l'évaluation, une lettre d'attestation sans réserve sera rédigée et fournie au Client. Ce dernier transmettra cette lettre à Microsoft.
- Si, à la fin de la période de trente (30) jours suivant l'examen des écarts par Cisco, le Client est en conformité avec les exigences de Microsoft en matière de protection des données des fournisseurs, une lettre d'attestation avec réserve sera émise. La lettre conditionnelle indiquera que le Client n'a pas mis en œuvre toutes les actions visant à répondre aux exigences.
- Cisco ne divulguera pas directement à Microsoft les résultats de l'évaluation sans l'autorisation écrite du Client.

Responsabilités du Client

- Effectuer la correction si une telle action est nécessaire et aviser Cisco de l'achèvement de cette correction dans les trente (30) jours suivant la remise du rapport sur la protection des données des fournisseurs.
- Communiquer les résultats de l'évaluation et transmettre la lettre d'attestation à Microsoft.
- Le Client comprend et reconnaît que Cisco ne garantit pas une lettre d'attestation sans réserve dans le cadre de ce Service. Le Client accepte de payer des frais à Cisco, indépendamment des découvertes ou des résultats de l'évaluation.
- Le Client comprend et reconnaît que l'évaluation effectuée permet d'évaluer efficacement la conformité aux exigences de Microsoft en matière de protection des données des fournisseurs et qu'elle est menée à des fins consultatives. La lettre fournie est destinée à répondre aux exigences de Microsoft et ne pourra pas être utilisée à d'autres fins ou en vue de l'obtention d'autres attestations.

Responsabilités générales du Client

- Le Client déclare et garantit qu'il dispose de l'autorité et des droits nécessaires pour fournir et/ou prendre les dispositions nécessaires pour garantir à Cisco l'accès aux renseignements, aux données, aux réseaux, aux systèmes et aux supports liés à ces Services.

- Pour toute demande du Client, en vertu de cette Description de service, nécessitant que Cisco possède, accède ou analyse des supports, ordinateurs, réseaux informatiques, réseaux de communications ou autres systèmes et équipement particuliers, dans la mesure où le Client fournit ou prend les dispositions nécessaires pour garantir à Cisco l'accès à ces éléments, le Client déclare et garantit qu'il détient tous les droits, titres, licences et autorisations nécessaires pour réaliser une telle demande et autoriser ledit accès, y compris le cas échéant la permission de propriétaires tiers de licences ou ressources partagées.
- IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'ENSEMBLE DES LICENCES, PERMISSIONS ET AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE À CISCO D'ACCÉDER AUX RESSOURCES QUI SONT HÉBERGÉES OU DÉTENUES PAR UNE TIERCE PARTIE, OU LEUR SONT TRANSMISES.
- Le Client est responsable du provisionnement des accès, environnements, connexions RPV, comptes d'utilisateur, accès administratifs ou autres éléments techniques nécessaires au test.
- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Le Client identifiera le personnel du Client et définira le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Le Client veillera à ce que son personnel soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues, aux entretiens, aux réunions et aux conférences téléphoniques.
- Le Client comprend et convient expressément que les services d'assistance fournis par Cisco comprennent conseils, assistance et orientation techniques seulement.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes; toutes les heures inutilisées seront perdues.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.

Hypothèses et exclusions

- Il incombe entièrement au Client de déterminer et de mettre en œuvre les exigences de réseau, de conception, commerciales ou autres, ainsi que d'appliquer les recommandations éventuelles fournies par Cisco. Les recommandations de Cisco sont fondées sur les renseignements sur le Client et les tierces parties qui lui ont été fournis. Cisco ne peut en aucune circonstance être tenue responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements sur le Client ou les tierces parties contenus dans ses recommandations.
- Tous les documents seront fournis au format électronique en anglais.
- Les renseignements confidentiels du Client ou d'une tierce partie compris dans les Services ou les éléments livrables doivent rester la propriété du Client ou de la tierce partie. Les droits de propriété dans les renseignements confidentiels, les logiciels propriétaires ou d'autres propriétés protégées par droit d'auteur, propriétés intellectuelles ou contenus renfermant des secrets commerciaux de Cisco compris dans les Services ou les éléments livrables, notamment dans le Document livrable concernant les Services créés par Cisco (collectivement, les « Produits livrables de Cisco ») doivent rester la propriété de Cisco. Cisco accorde au Client une licence perpétuelle et gratuite lui permettant d'utiliser et de modifier le contenu exclusivement pour ses opérations commerciales internes effectuées dans le cadre de l'utilisation des produits livrables appropriés. Le Client ne doit pas reproduire, transmettre, publier ou divulguer les Documents livrables de Cisco à une tierce partie externe à ce service sans le consentement écrit de Cisco. Le consentement ne peut être refusé sans motif valable.
- Le Client demeure entièrement responsable de la sécurité de ses environnements techniques. Cisco n'est en aucun cas responsable de toute faille dans la sécurité de l'environnement du Client ou d'une tierce partie. Cisco ne peut garantir que la vulnérabilité, ou au contraire l'invulnérabilité, de la sécurité du Client face à des instances incluses, omises ou négligées présentées ou non dans les Services ou Éléments livrables associés à la présente Description de service.
- Les services d'évaluation de la sécurité ne prouveront en aucun cas l'absence de vulnérabilités (uniquement la conformité).